

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

COMMUNE DE PEIPIN

SERVICE DE L'EAU POTABLE

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024
Date de reception de l'AR: 18/12/2024
004-210401451-DE_2024_058-DE
A G E D I

COMMUNE DE PEIPIN
SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

SERVICE DE L'EAU POTABLE

**AVENANT N°1 AU CONTRAT D’AFFERMAGE DU
1^{ER} AVRIL 2018 RELATIF AU SERVICE PUBLIC DE L’EAU
POTABLE DE LA COMMUNE DE PEIPIN**

ENTRE

La Commune de Peipin représentée par son Maire en exercice, Monsieur Frédéric DAUPHIN, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2018, et désignée dans le texte ci-après par l'abréviation "La Collectivité"

D'UNE PART,

ET :

La Société des Eaux de Marseille, Société Anonyme au capital de 7.133.520 €, représentée par sa Directrice Générale, Madame Sandrine MOTTE, et désignée dans le texte ci-après par l'abréviation « Le Déléguataire »,

D'AUTRE PART,

Avenant 1 Peipin Eau

>

< #

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024 Date de reception de l'AR: 18/12/2024 004-210401451-DE_2024_058-DE A G E D I
--

AYANT ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La Commune de PEIPIN a confié, par contrat de délégation de service public prenant effet au 1^{er} avril 2018, à la Société des Eaux de Marseille (SEM), l'exploitation du service de distribution d'eau potable jusqu'au 31 mars 2033.

Le contrat prévoit la réalisation de travaux concessifs (Article 40). L'ensemble des travaux ont été réalisés à date à l'exception du remplacement de la bêche du surpresseur de la Pierre en raison de dilatation sur le réseau de distribution qui ont permis d'abandonner cet ouvrage. Le montant de ces travaux non réalisés s'élève à 14 090 € frais financiers compris en valeur de base du contrat initial.

Par ailleurs, au gré d'échanges entre les parties signataires, celles-ci ont acté conjointement, dans un souci d'amélioration constante du service, la pertinence du recours à un système de télérelève des compteurs d'eau.

Le déploiement de cette technologie sur l'ensemble du périmètre délégué s'avère en effet générateur de nombreux avantages aussi bien pour le délégant que pour les usagers du service au rang desquels notamment :

- une contribution à la préservation de la ressource en eau
- une sécurisation du service public d'eau potable permettant l'augmentation de l'efficacité opérationnelle
- une meilleure maîtrise de son budget eau par le consommateur avec la possibilité de souscrire à des services additionnels
- un confort quant à la réalisation des relevés ne nécessitant plus la présence de l'utilisateur

Le montant de l'investissement pour la mise en place du dispositif de télérelève s'élève à 46 400 € en valeur de base.

Sa maintenance annuelle s'élève à 7400 € en valeur de base.

D'autre part, la mise en place de ce dispositif permet de s'affranchir de la relève manuelle des compteurs qui représente un montant annuel de 4 250 € en valeur de base. Cette relève est cependant maintenue la dernière année du contrat pour réaliser une relève contradictoire de fin de contrat.

Avenant 1 Peipin Eau

>

< #

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024

Date de réception de l'AR: 18/12/2024

004-210401451-DE_2024_058-DE

A G E D I

Afin de financer l'ensemble des coûts liés à l'installation du système de télérelève ainsi qu'à sa maintenance et ce sans augmentation du prix de l'eau tout en garantissant le maintien d'un équilibre économique constant, les parties conviennent de proroger la durée actuelle du contrat de 21 mois.

Du fait de cette prolongation, il convient de revoir le programme de renouvellement des équipements électromécaniques pour prendre en compte de nouveaux équipements et abandonner ceux qui n'ont plus lieu d'être concernant le surpresseur de La Pierre.

Il est procédé à cette occasion à une rectification du programme initial qui prévoyait du renouvellement sur des appareils qui n'ont pas été retenus en investissement à l'issue des négociations en 2018 (ordinateur superviseur en mairie).

Le programme initial de renouvellement des équipements électromécaniques s'élevait à 130 473 € en valeur de base et s'élève désormais à 128 032 € en valeur de base.

Le nouveau programme en annexe 2 de cet avenant annule et remplace celui de l'annexe 8 du contrat initial.

Le contrat initial prévoyait du renouvellement patrimonial de branchements pour un montant de 40 500 € sur la durée du contrat en valeur de base. Il est proposé d'augmenter ce poste de renouvellement pour un nouveau montant global sur la durée du contrat de 80 111 € en valeur de base.

Le présent avenant a ainsi pour objectif de modifier la date d'échéance contractuelle initialement prévue, d'acter l'abandon de travaux concessifs rendus inutiles, de définir les conditions de déploiement de la télérelève, le chiffrage des coûts inhérents ainsi que d'ajuster conséquemment le compte d'exploitation prévisionnel et le plan de renouvellement.

Le nouveau compte d'exploitation prévisionnel en annexe 1 annule et remplace celui en annexe 3 du contrat initial.

Ceci étant exposé, les Parties sont convenues des dispositions suivantes :

ARTICLE 1 – Modification de l'article 4 "Durée du contrat de délégation"

Afin de tenir compte et circonscrire les conséquences financières du déploiement de la télérelève sur le périmètre délégué, les parties conviennent de prolonger la durée de contrat de 21 mois. L'article 4 est ainsi modifié comme suit :

Avenant 1 Peipin Eau
>

< #

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024 Date de reception de l'AR: 18/12/2024 004-210401451-DE_2024_058-DE A G E D I
--

" Le contrat de délégation de service public prendra effet le 01/04/2018, ou à partir de sa notification si celle-ci est postérieure, pour une durée de 16 ans et 9 mois ans, soit une fin de concession le 31 décembre 2034."

ARTICLE 2 – Modification de l'article 40 : Travaux concessifs

Afin de tenir compte du déploiement de la télérelève sur le périmètre délégué et de l'abandon de l'opération de remplacement de la bache du surpresseur de Saint Pierre, les parties conviennent que :

- Le tableau de l'article 40.1 "Désignation" est modifié comme suit :

"

<i>Désignation</i>	<i>Echéance</i>	<i>Montant € HT, hors frais financiers</i>
<i>Remplacement de 45 branchements au plomb : 9 par an</i>	<i>2022</i>	<i>56 250 €</i>
<i>Pose de compteurs de sectorisation dans regards réalisés et dispositif de transmission des données. Nombre : 8</i>	<i>2018</i>	<i>27 400 €</i>
<i>Remplacement armoire électrique surpresseur de Lure</i>	<i>2018</i>	<i>5 600 €</i>
<i>Renouvellement conduite chemin Desteil, reprise de 2 branchements et réalisation branchement du PR St Pierre</i>	<i>2019</i>	<i>37 400 €</i>
<i>Déploiement de la Télérelève</i>	<i>2025</i>	<i>41 047 €</i>
<i>Mise en conformité réservoir du Château</i>	<i>2020</i>	<i>10 600 €</i>
<i>Mise en conformité et réparation réservoir de Lure</i>	<i>2020</i>	<i>87 835 €</i>
<i>Installation d'une télésurveillance</i>	<i>2018</i>	<i>23 200 €</i>
<i>Mise en conformité de la chloration du puits Saint Pierre</i>	<i>2018</i>	<i>2 800 €</i>
<i>Mise en place d'un analyseur de chlore résiduel sur le réservoir du Château</i>	<i>2018</i>	<i>3 700 €</i>

Avenant 1 Peipin Eau

>

< #

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024
 Date de reception de l'AR: 18/12/2024
 004-210401451-DE_2024_058-DE
 A G E D I

Mise en place d'un turbidimètre sur le puits Saint Pierre	2018	3 800 €
Géoréférencement des réseaux d'eau potable	Décembre 2019	21 000 €
MONTANT TOTAL		320 632 €

- L'article 40.3 "Financement "est modifié comme suit :

"Le Déléguataire assure le financement des travaux concessifs prévus lors de la conclusion du contrat. Le coût total des travaux concessifs s'élève à 367 922 € H.T y compris frais financiers. "

ARTICLE 3 – Modification de l'annexe 3 : Compte d'exploitation prévisionnel

Afin de tenir compte des conséquences de la prolongation de la durée contrat, de la modification des travaux concessifs, et des caractéristiques des branchements à renouveler les parties conviennent de procéder à un réajustement du compte d'exploitation.

L'annexe 1 du présent avenant se substitue à l'annexe 3 au contrat et remplace le précédent compte d'exploitation prévisionnel pour constituer désormais l'annexe 3 du contrat.

ARTICLE 4 – Modification de l'annexe 8 : Programme prévisionnel de renouvellement

Afin de tenir compte des conséquences de la prolongation de la durée du contrat, les parties conviennent de la nécessité de procéder à un réajustement du plan de renouvellement.

L'annexe 2 du présent avenant se substitue au programme de renouvellement électromécanique figurant à l'annexe 8 du contrat.

ARTICLE 5 – Entrée en vigueur et dispositions antérieure

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de transmission en préfecture.

Toutes les dispositions du contrat d'affermage du 1^{er} Avril 2018, qui ne sont pas expressément modifiées par le présent avenant, restent en vigueur.

Fait à Peipin, en trois exemplaires originaux, le 17/12/2024.

Le Maire
de la Commune de Peipin



Frédéric DAUPHIN

La Directrice Générale
de la Société des Eaux de Marseille

Sandrine MOTTE

Avenant 1 Peipin Eau

>

< #

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024

Date de reception de l'AR: 18/12/2024

004-210401451-DE_2024_058-DE

A G E D I

Annexe 1

Compte prévisionnel d'exploitation

(en remplacement de l'annexe 3 du contrat)

Avenant 1 Peipin Eau

>

< #

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024

Date de reception de l'AR: 18/12/2024

004-210401451-DE_2024_058-DE

A G E D I

Annexe 2

Programme prévisionnel de renouvellement

(en remplacement de l'annexe 8 du contrat)

Avenant 1 Peipin Eau

< #

>
Date de transmission de l'acte: 18/12/2024

Date de reception de l'AR: 18/12/2024

004-210401451-DE_2024_058-DE

A G E D I

EAU POTABLE - PPRA 21 mois : Plan Prévisionnel de Renouvellement Avenant (annexe 2)

CONTRAT	CODE SITE	NOM SITE	NUM APP	Appareil	VRN	Année REN Contrat	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	nb renouvellement
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201801722	DETENDEUR CL2	308€	2028				308€							1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201801721	ELECTROVANNE CL2	308€	2028				308€							1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201801719	HYDROEJECTEUR	650€	2028				650€							1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201801718	CHLOROMETRE	2 296€	2028				2 296€							1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	202200305	DEBITMETRE CL2	309€	2028				309€							1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	202300577	CELLULE FUITE CHLORE	653€	2028				653€							1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201004856	CHAUFFAGE 1	650€	2033									650€		1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201204772	CHAUFFAGE 2	650€	2033									650€		1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199008747	ECLAIRAGE LOCAL.COMMANDE	960€	2033									960€		1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201803022	VARIATEUR POMPE 1	1 731€	2034										1 731€	1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006736	CAILLEBOTIS TETE FORAGE	841€	2025	841€										1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006737	COLONNE MONTANTE 17 M PP2	2 923€	2026		2 923€									1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006738	CLAPET ANTI RETOUR PPE1	504€	2026		504€									1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006739	CLAPET ANTI RETOUR PPE2	504€	2026		504€									1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006745	VANNE BALLON ANTI BELIER	686€	2026		686€									1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006744	VANNE REF GENERAL	712€	2026		712€									1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006740	VANNE REFOULEMENT PPE1	594€	2026		594€									1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006741	VANNE REFOULEMENT PPE2	594€	2026		594€									1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201801715	COMPTEUR REFOULEMENT	515€	2026		515€									1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199005286	COMPRESSEUR KAESER	4 453€	2026		4 453€									1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201402411	POMPE N°1	7 851€	2029					7 851€						1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201504467	POMPE N°2	7 851€	2029					7 851€						1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006743	BOITE A BOUE	995€	2029					995€						1
1150	PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201801505	POMPE VIDE CALE	592€	2034										592€	1
1150	PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201104686	CLAPET AR PPE 1	298€	2031							298€				1
1150	PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201104687	CLAPET AR PPE 2	298€	2031							298€				1
1150	PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201104671	RV ANTI BELIER	168€	2031							168€				1
1150	PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201104683	RV ASPIRATION PPE 1	323€	2031							323€				1
1150	PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201104684	RV ASPIRATION PPE 2	323€	2031							323€				1
1150	PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201104688	VANNE REF PPE 1	298€	2031							298€				1
1150	PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201104689	VANNE REF PPE 2	298€	2031							298€				1
1150	PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201801512	BALLON ANTI BELIER	2 187€	2028				2 187€							1
1150	PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201801510	COMPTEUR REFOULEMENT	487€	2028				487€							1
1150	PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	202410000	PRESSOSTAT ASPIRATION PPE	448€	2031									448€		1
1150	REAU	RSVR DU CHATEAU	201801727	COMPTEUR DISTRIBUTION	1 030€	2028											1
1150	RURE	RSVR DE LURE	197800590	VANNE N°1	997€	2026										997€	1
1150	RURE	RSVR DE LURE	201801518	COMPTEUR 1	575€	2030										575€	1
1150	RURE	RSVR DE LURE	201801517	COMPTEUR 2	557€	2030										557€	1
1150	RURE	RSVR DE LURE	197800591	VANNE N°2	997€	2026										997€	1
1150	RURE	RSVR DE LURE	197800592	VANNE VIDANGE	997€	2026										997€	1

CONTRAT	CODE SITE	NOM SITE	NUM APP	Appareil	VRN	Année REN Contrat	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	nb renouvellement
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201803093	ANTI INTRUSION	169€	2029					169€						1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201803070	MESURE NIVEAU FORAGE	619€	2027		619€									1
1150	REAU	RSVR DU CHATEAU	201803099	ANTI INTRUSION	504€	2029					504€						1
1150	REAU	RSVR DU CHATEAU	201803070	MESURE NIVEAU	619€	2029					619€						1
1150	FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201803094	ANALYSEUR DE CHLORE	3 136€	2031						3 136€					1
1150	RURE	RSVR DE LURE	201504990	ANTI INTRUSION	336€	2030						336€					1
1150	RURE	RSVR DE LURE	202000432	MESURE NIVEAU	619€	2029					619€						1
1150	RURE	RSVR DE LURE	201803101	HF BOX	1 736€	2029					1 736€						1
1150	PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201802764	ANTI INTRUSION	169€	2032				1 764€				169€			1
1150	XINOR	COMPTAGE ZI NORD	201803112	DEBITMETRE	1 258€	2028				1 258€							1
1150	XINOR	COMPTAGE ZI NORD	201803113	LS42	1 764€	2028				1 764€							1
1150	XURE	DMPTAGE MONTAGNE DE LU	201803121	DEBITMETRE	1 258€	2028				1 258€							1
1150	XURE	DMPTAGE MONTAGNE DE LU	201803122	LS42	1 764€	2028				1 764€							1
1150	XLPC	COMPTAGE PETIT CHAMP	201803109	DEBITMETRE	1 258€	2028				1 764€							1
1150	XLPC	COMPTAGE PETIT CHAMP	201803110	LS42	1 258€	2028				1 258€							1
1150	XCH2	COMPTAGE CHATEAUNEUF	201803106	DEBITMETRE	1 764€	2028				1 764€							1
1150	XCH2	COMPTAGE CHATEAUNEUF	201803107	LS42	1 258€	2028				1 258€							1
1150	XPBV	COMPTAGE PLACE BON VEN	201803115	DEBITMETRE	1 534€	2028				1 534€							1
1150	XPBV	COMPTAGE PLACE BON VEN	201803116	LS42	1 258€	2028				1 258€							1
1150	XENF	COMPTAGE BONS ENFANTS	201803103	DEBITMETRE	1 534€	2028				1 534€							1
1150	XENF	COMPTAGE BONS ENFANTS	201803104	LS42	1 258€	2028				1 258€							1
1150	XTIE	COMPTAGE CIMETIERE	201803118	COMPTEUR	883€	2025	883€										1
1150	XTIE	COMPTAGE CIMETIERE	201803119	LS42	1 258€	2028				1 258€							1
1150	XEAU	COMPTAGE RES CHATEAU	201803095	LS42	1 142€	2028				1 142€							1
1150	XANC	COMPTAGE ANCIEN RESERVO	201803097	COMPTEUR	655€	2025	655€										1
1150	XANC	COMPTAGE ANCIEN RESERVO	201803096	LS42	919€	2028				919€							1
					Total		78 674€	2 179€	14 476€	615€	29 257€	1 468€	5 690€	169€	2 280€	2 323€	66

RENOUVELLEMENT REALISE 2019 -2024	a	49 355 €
NON REALISE BASCULE SUR BUDGET TELEPELEVE	b	27 422 €
RESTANT A FAIRE	c	53 803 €
TOTAL PPR CONTRAT INITIAL	a+b+c	130 473 €
PROGRAMME NOUVEAUX APPAREILS AVENANT PROLONGATION 2024 2034	d	24 991 €
TOTAL PPR AVENANT 2024 2034	c+d	78 674 €

TOTAL PPR CONTRAT INITIAL	130 473 €
NON REALISE BASCULE SUR BUDGET TELEPELEVE	27 422 €
PROGRAMME NOUVEAUX APPAREILS AVENANT PROLONGATION 2024 2034	24 991 €
Nouveau programme de renouvellement	128 032 €

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024
 Date de reception de l'AR: 18/12/2024
 004-210401451-DE_2024_056-DE
 A G E D I